

MAIRIE DE THURAGEAU
1 Place Gérard BOURGUIGNON
86110 THURAGEAU

Le 9 Mai 2023

Madame, Monsieur,

La commune de Thurageau a été reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté du Journal Officiel en Avril 2023 publié le 3 Mai 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} Avril 2022 au 30 Septembre 2022.

Vous avez jusqu'au 31 Mai 2023 pour faire votre déclaration auprès de votre assurance par lettre recommandée accusé de réception, joindre des photos (si possible).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,
Marie-Claire PELLETIER

